

Vous avez des questions au sujet de cet avis?
Appelez au numéro ci-dessous ou balayez le
code QR pour en savoir davantage.

Sans frais – 1 877 982-8767
International – 514 982-7555
service@computershare.com



[www.computershare.com/
notificationetacces](http://www.computershare.com/notificationetacces)

Avis de disponibilité des documents relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Date et lieu de l'assemblée :

Quand : mardi 8 avril 2025
à 9 h 30 (heure de l'Atlantique)

Où : Musée canadien de l'immigration du Quai 21,
1055 chemin Marginal, Halifax
(Nouvelle-Écosse) B3H 4P7

Webdiffusion en direct : <https://meetings.lumiconnect.com/400-481-107-374>

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et conformément à une dispense de l'obligation de solliciter des procurations obtenue du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nous utilisons la procédure de « notification et d'accès » pour livrer la circulaire de sollicitation de procurations (circulaire) relative à notre assemblée annuelle des actionnaires (assemblée) à nos actionnaires inscrits et non inscrits (véritables). Cela signifie que nous afficherons la circulaire en ligne pour vous y donner accès plutôt que de vous en envoyer un exemplaire imprimé par la poste. De plus, conformément à la législation en valeurs mobilières, nous utilisons la procédure de « notification et d'accès » pour livrer notre rapport annuel de 2024 (rapport annuel) aux actionnaires véritables. Cela signifie que nous afficherons le rapport annuel en ligne pour vous y donner accès plutôt que de vous en envoyer un exemplaire imprimé par la poste. La procédure de notification et d'accès donne plus de choix aux actionnaires, permet d'accéder plus rapidement à la circulaire et au rapport annuel, réduit nos frais d'impression et de mise à la poste et est écologique puisqu'elle réduit la consommation de papier et d'énergie. Les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables qui ont déjà transmis l'instruction permanente de leur faire parvenir un exemplaire imprimé de la circulaire ou du rapport annuel recevront un exemplaire imprimé de l'un ou l'autre de ces documents, selon le cas.

Vous trouverez ci-joint une procuration, si vous êtes un actionnaire inscrit, ou un formulaire d'instructions de vote, si vous êtes un actionnaire véritable, qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions (se reporter à la rubrique « Vote » ci-après). Le présent avis vous fournit uniquement une vue d'ensemble des documents relatifs à l'assemblée qui sont à votre disposition sur Internet. **Nous vous rappelons que vous devez prendre connaissance de tous les renseignements importants qui figurent dans la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avant de voter.**

La circulaire, le rapport annuel et les autres documents pertinents sont disponibles à :

www.envisionreports.com/scotiabank2025

ou

www.sedarplus.ca

ou

www.sec.gov

Avis de convocation à l'assemblée

Les points à l'ordre du jour suivants qui seront soumis à l'assemblée sont décrits à la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire et aux autres rubriques énumérées ci-après :

1. prendre connaissance de nos états financiers pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 ainsi que du rapport de l'auditeur connexe – « Ordre du jour de l'assemblée » dans la section 1 de la circulaire et le rapport annuel;
2. élire les administrateurs – « Ordre du jour de l'assemblée » et « À propos des candidats aux postes d'administrateur » dans la section 1 de la circulaire;
3. nommer l'auditeur – « Ordre du jour de l'assemblée » dans la section 1 de la circulaire;
4. voter à l'égard de la résolution consultative portant sur notre démarche en matière de rémunération de la haute direction – « Ordre du jour de l'assemblée » dans la section 1 et « Rémunération de la haute direction » dans la section 3 de la circulaire;
5. voter à l'égard des propositions d'actionnaire – « Ordre du jour de l'assemblée » dans la section 1 et « Propositions d'actionnaire » dans la section 5 de la circulaire;
6. examiner toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Vote

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE VOUS NE POUVEZ PAS VOTER EN RETOURNANT CET AVIS. Pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions, vous devez voter au moyen de l'une des méthodes indiquées sur votre formulaire d'instructions de vote ou de procuration ci-joint et vous assurer que votre vote nous parvienne au plus tard le **4 avril 2025 à 9 h (HE)**.

Vous pouvez également voter en assistant à l'assemblée ou en nommant un fondé de pouvoir chargé de vous représenter à l'assemblée pour voter. Veuillez vous reporter à votre formulaire d'instructions de vote ou de procuration pour savoir comment voter à l'assemblée, ainsi qu'à la rubrique « Information relative à l'exercice des droits de vote » qui figure dans la section 1 de la circulaire.

VEUILLEZ CONSULTER LA CIRCULAIRE DE SOLICITATION DE PROCURATIONS AVANT DE VOTER.

Comment obtenir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR+ en suivant les instructions qui figurent dans le tableau ci-dessous.

	Avant l'assemblée	Après l'assemblée
Actionnaires inscrits	Appelez au 1 866 962-0498 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8716 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre formulaire de procuration.	
Régimes d'actionnariat des salariés	Appelez au 1 866 962-0498 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8716 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote. Si votre formulaire d'instructions de vote ne renferme pas de numéro de contrôle, envoyez un courriel à service@computershare.com ouappelez au 1 877 982-8767 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-7555 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord).	Appelez au 1 866 964-0492 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8714 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou envoyez un courriel à postagm@computershare.com .
Actionnaires véritables (non inscrits)	Allez à www.proxyvote.com ou appelez au 1 877 907-7643 (en Amérique du Nord) ou au 303 562-9306 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) et entrez le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.	Appelez au 1 877 907-7643 (en Amérique du Nord) ou au 303 562-9306 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Pour vous assurer de recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée, votre demande doit nous parvenir au plus tard le 25 mars 2025. À condition que votre demande de recevoir les documents relatifs à l'assemblée soit reçue avant la date de l'assemblée, les documents vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après celle-ci, les documents relatifs à l'assemblée vous seront envoyés dans un délai de 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

Veuillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ni d'autre formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver votre formulaire actuel pour voter.

Éliminez le papier

Vous pouvez recevoir par courriel les documents destinés aux actionnaires, dont le présent avis ainsi que votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Vous pouvez également révoquer l'instruction permanente déjà transmise qui indique que vous souhaitez recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée.

Pour éliminer le papier, veuillez suivre les instructions suivantes :

Actionnaires inscrits	Allez à www.centredesinvestisseurs.com et inscrivez-vous à l'aide du numéro de compte de titulaire indiqué sur votre formulaire de procuration.
Actionnaires véritables (non inscrits)	Allez à www.proxyvote.com et inscrivez-vous à l'aide du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote ou, après l'assemblée, veuillez communiquer avec votre intermédiaire.